





AVENANT N°1 à la CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE AU VERSEMENT DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT POUR LES AMENAGEMENTS ETE/HIVER 2024 DU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DU SITE DU LAC BLANC

- VU la convention de financement relative aux versements de subventions d'investissement pour les aménagements été/hiver 2024 du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Lac Blanc du 18/12/2024,
- VU la délibération n°CP-2025-2-12-1 du 24 mars 2024 portant attribution par la Collectivité européenne d'Alsace au Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Site du Lac Blanc, d'une subvention d'investissement en faveur du projet de modernisation de l'usine à neige sur le site du Lac Blanc,
- VU les statuts du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Site du Lac Blanc et notamment l'article 5,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la demande présentée par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Site du Lac Blanc en date du 16 janvier 2025,

Entre les soussignés,

 La Collectivité européenne d'Alsace (dossier suivi par le service Tourisme et Montagne), sise 1 Place du Quartier Blanc – 67964 STRASBOURG CEDEX 9, représentée par son Président, habilité par délibération de la Commission Permanente en date du......2025

ci-après dénommée « la CeA » d'une part,

ci-après dénommée « la Communauté de Communes »,

ci-après dénommé « le Syndicat Mixte» ou « le SMALB » d'autre part,

il est exposé et convenu ce qui suit :

Préambule

La politique montagne de la Collectivité européenne d'Alsace prévoit un soutien aux quatre syndicats mixtes (SM Lac Blanc, SM Munster, SM Markstein Grand-Ballon, SMIBA) dont elle est membre afin de leur permettre de réaliser leurs programmes d'investissement nécessaires pour maintenir et développer l'attractivité des stations.

Dans ce cadre, le programme d'aménagement 2024 du SMALB a été validé et contractualisé avec la Collectivité européenne d'Alsace, la Communauté de Communes et le SMALB via une convention signée le 18/12/2024.

La modification du programme d'investissements 2024, objet du présent avenant, s'inscrit dans le cadre de l'opération de modernisation de l'installation d'enneigement complémentaire, pour laquelle une subvention de 790 000 € a été accordée par la Collectivité européenne d'Alsace au profit du SMALB (délibération n° CP-2025-2-12-1 du 24 mars 2024), selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Région Grand Est	40 000 €	2,8 %
Lac Blanc Tonique	100 000 €	7 %
Certificat EE	28 690 €	2 %
Crédits CeA re-fléchés	276 480 €	19,4 %
Crédits CCVK re-fléchés	34 720 €	2,4 %
Membres SMALB	943 500 €	66,3 %
dont CeA	790 000 €	55,5 %
dont CCVK	153 500 €	10,8 %
	1 423 390 €	

Ce projet est en phase avec les orientations prises par la Collectivité européenne d'Alsace lors de la réunion publique de son Conseil le 14 mars 2025. Il illustre les investissements que demande la transition écologique.

L'ensemble des crédits re-fléchés par la Collectivité européenne d'Alsace et la Communauté de Communes (CCVK) s'effectuera par avenants sur les programmes 2022, 2023 et 2024 comme suit :

	Total crédits re-fléchés €	258 498	28 722
2024	Etude réglementaire et AMO enneigement	36 018 (*)	4 002 (*)
2024 Etude environnementale		54 000	6 000
2023	Etude pôle outdoor 4 saisons	7 200	800
2022	Locaux nordiques	161 280	17 920
programme	Opérations initiales concernées	CeA	CCVK
Année	Opérations initiales concernées	Subventions votées €	

(*) Solde des crédits disponibles

Le re-fléchage des crédits déjà attribués par la Collectivité européenne d'Alsace et la Communauté de Communes sur le programme 2024, consiste à supprimer deux opérations initiales :

- « Etude environnementale »,
- « Etude réglementaire et AMO enneigement »

pour abonder l'opération « modernisation de l'installation d'enneigement complémentaire».

L'objet du présent avenant n° 1 est de valider les modifications à apporter au programme d'aménagement 2024 des équipements de loisirs été/hiver du SMALB, en vue du re-fléchage des crédits des l'opérations « Etude environnementale » et « Etude réglementaire et AMO enneigement » sur l'opération « modernisation de l'installation d'enneigement complémentaire ».

ARTICLE 1: MODIFICATIONS APPORTEES A LA CONVENTION DU 18/12/2024

L'ARTICLE 2 – « Détermination du montant des subventions » est remplacé par les dispositions suivantes :

Les opérations ainsi que leur coût prévisionnel se décomposent comme suit :

OPERATIONS	Montants subventionnables HT €
MODERNISATION DE L'INSTALLATION D'ENNEIGEMENT COMPLEMENTAIRE 1 423 39	
SIGNALISATION DOMAINE ALPIN/BIKE PARK	10 000
ACQUISITION VEHICULE SERVICE DES PISTES	33 000
REMPLACEMENT PORTE-VTT	42 000
SECURISATION ACCES LOCAUX SMALB	9 000
AMENAGEMENT ATELIER/OUTILLAGE	15 000
BARRIERES A NEIGE PISTES ALPIN ET NORDIQUE	20 000
JEU DE PISTES ADOS	19 000
ACQUISITION D'ECO COMPTEURS	9 036
CARABINES LASER BIATHLON	8 000
TOTAL PROGRAMME 2024	1 588 426

Les subventions de chaque membre sont définies tel que détaillé au tableau ci-après :

			SUBVE	NTIONS
OPERATIONS	Montants subventionna- bles HT €	Taux de financement CeA % arrondis	CeA € Montant maximal	CC Kaysersberg (CCVK) €
MODERNISATION DE L'INSTALLATION D'ENNEIGEMENT COMPLEMENTAIRE	1 423 390	3,79	54 000	6 000
MODERNISATION DE L'INSTALLATION D'ENNEIGEMENT COMPLEMENTAIRE		3,79	36 018	4 002

SIGNALISATION DOMAINE ALPIN/BIKE PARK	10 000	90	9 000	1 000
ACQUISITION VEHICULE SERVICE DES PISTES	33 000	90	29 700	3 300
REMPLACEMENT PORTE-VTT	42 000	90	37 800	4 200
SECURISATION ACCES LOCAUX SMALB	9 000	90	8 100	900
AMENAGEMENT ATELIER/OUTILLAGE	15 000	90	13 500	1 500
BARRIERES A NEIGE PISTES ALPIN ET NORDIQUE	20 000	90	18 000	2 000
JEU DE PISTES ADOS	19 000	90	17 100	1 900
ACQUISITION D'ECO COMPTEURS (*)	9 036	17	1 600	207
CARABINES LASER BIATHLON	8 000	90	7 200	800
TOTAL	1 588 426	14	232 018	25 809

(*) Subvention FEDER/Massif des Vosges 7 229 €

ARTICLE 2: CLAUSES NON MODIFIEES PAR L'AVENANT N°1

Il est précisé que les autres clauses de la convention du 18/12/2024, non modifiées par le présent avenant, restent inchangées et continuent à s'appliquer dans leur totalité.

Fait en trois exemplaires	
	A Colmar/Strasbourg, le2025

Pour la Collectivité européenne d'Alsace Le Président	Pour la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg Le Président	Pour le Syndicat Mixte d'Aménagement du Site du Lac Blanc La Présidente
Frédéric BIERRY	Philippe GIRARDIN	Emilie HELDERLE